



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale
de la protection des populations

Service installations classées

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Catherine REVOL
Téléphone : 04 56 59 49 76
Mél : catherine.revول@isere.gouv.fr



Grenoble, le 7 septembre 2018

Monsieur le directeur,

Par courrier du 4 novembre 2016, vous avez informé mes services de la restructuration de la zone bureaux du bâtiment E de votre site de Sassenage.

L'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes précise dans son rapport du 24 juillet 2018, que le projet concerne des activités tertiaires. Il n'engendre aucun impact notable sur l'environnement, et n'induit aucune modification des risques générés sur le site. Par ailleurs, le classement des activités du site au titre de la nomenclature des installations classées n'est pas modifié par les aménagements présentés. Par conséquent, le projet ne constitue pas une modification substantielle des conditions d'exploitation au regard de l'article R.181-46 du code de l'environnement.

Aussi, je prends acte des modifications présentées dans votre courrier du 4 novembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Le chef de service


Annick SCHWARZ

Monsieur le directeur
Air Liquide Advanced Technologies
2 rue de Clémencière
B.P 15
38360 Sassenage

Copie pour information - DREAL-UD Isère : M. GHELMI